

26 nov 2020

## Comité Technique du 26 novembre 2020

**Ce Comité Technique a abordé,**

### **Congés de fin d'année et jours de fermeture 2021 (pour avis)**

La Direction a proposé la fermeture :

- sans prise de congés, les vendredi 14 mai et 12 novembre,
- avec prise de congés, le vendredi 24 et le lundi 27 décembre.

**Nous avons voté favorablement sur ce point**

Par ailleurs, le Directeur général a proposé pour cette fin d'année 2020 la fermeture des bâtiments du Siège et des délégations du 29 au 31 décembre avec une permanence (continuité de service pour une période de très faible activité) assurée par des agents en télétravail.

### **COVID 19 : bilan sanitaire, évolution du plan d'activité, (pour avis)**

Dans la suite logique des annonces gouvernementales, le plan de reprise actuellement en vigueur depuis le 29 octobre minuit est prolongé sans changement jusqu'à la fin de l'année. Il sera ajusté selon les directives nationales des prochaines semaines.

L'agence maintient la règle du télétravail privilégié de manière systématique.

**Nous avons voté favorablement sur ce point**

### **Centre de Service Partagé (CSP) paie et gestion administrative (pour information)**

Ce point présentait l'état d'avancement de la mutualisation complète de la paie par le CSP RMC et l'élargissement des missions de ce CSP à la production des actes de gestion administrative des agents.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le projet est entré en phase opérationnelle avec la saisie de la paie réalisée pour l'agence de l'eau Rhin Meuse, et depuis novembre pour l'agence Adour-Garonne. Il est prévu pour les trois autres agences que la saisie par le CSP se fasse à partir de février 2021.

Pour ce qui concerne le projet de CSP gestion administrative, les directeurs des six agences envisagent une mise en œuvre progressive durant l'année 2021.

Au-delà des réunions du comité de suivi inter agences des mutualisations (COSUI), nous avons demandé que ces chantiers CSP fassent l'objet d'un avis du comité technique de chaque agence, et du comité technique ministériel, afin que toutes les parties prenantes soient parfaitement informées

et puissent exprimer leur point de vue. A ce jour, ce sujet n'a été abordé que pour information avec les représentants du personnel.

Le Directeur Général a donné son accord pour soumettre les deux chantiers CSP (paie et gestion administrative) à l'avis du CT lors de prochaines séances. Il ne peut légitimement pas se prononcer sur le choix qui sera effectué par les autres directeurs d'agence.

Pour le comité technique ministériel, il nous a répondu que la tutelle n'avait pour l'instant prévu de présenter ces chantiers que pour information.

Par ailleurs, afin de garder une relation de proximité avec les agents notamment pour des questions relatives à la paie ou au dossier administratif, il est prévu dans les autres agences la mise en place d'un poste de correspondant local RH. Comme le CSP (bien qu'étant sur RMC) a des missions pour l'ensemble des agences, et afin de ne pas surcharger les agents qui devraient répondre aux questions des agents de RMC, nous avons demandé qu'un poste de correspondant local RH soit aussi créé pour l'agence RMC. La fiche de poste correspondante devra être présentée en comité technique. Le Directeur Général a répondu favorablement à cette demande.

Nous avons également renouvelé notre alerte sur le classement catégoriel du poste de responsable du CSP paie au regard des missions de management attachées au poste et qui augmentent avec le développement du CSP.

A l'occasion de ce point sur le CSP, le Sne-FSU a rappelé l'intérêt d'une communication auprès du personnel sur le « qui fait quoi » au sein de la direction des ressources humaines afin d'améliorer la lisibilité de la nouvelle organisation en place depuis le 1<sup>er</sup> trimestre de cette année.

### **Plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes (pour information)**

Le Sne-FSU salue le travail de grande qualité fourni par Johann Camout et l'implication de l'agence sur le sujet.

Le plan d'actions est en cours d'élaboration, il devra être validé au comité technique du 15 décembre et en conseil d'administration du 17 décembre.

Pour nous, il est important que ce travail perdure dans le temps, par la nomination d'un.e référent.e égalité, la mise en place d'un comité de suivi dédié et la formation de l'ensemble du personnel à l'égalité professionnelle.

**Nous demeurons à votre écoute.**

#### **Vos représentants**

##### **Sne - FSU au CT :**

Vivien ROSSI

[vivien.rossi@eurmc.fr](mailto:vivien.rossi@eurmc.fr)

Fabrice CATHELIN

[fabrice.cathelin@eurmc.fr](mailto:fabrice.cathelin@eurmc.fr)

Barbara MARTIN

[barbara.martin@eurmc.fr](mailto:barbara.martin@eurmc.fr)

Fatiha EL MESAUDI

[fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr](mailto:fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr)

Anahi BARRERA

[anahi.barrera@eurmc.fr](mailto:anahi.barrera@eurmc.fr)

Cédric FARINELLI

[cedric.farinelli@eurmc.fr](mailto:cedric.farinelli@eurmc.fr)

[www.snefsu.org](http://www.snefsu.org)

**Adhérez au SNE-FSU**

Le SNE, un syndicat de la FSU

